

Éclairage public de nuit

Depuis fin 2022, dans le cadre du **plan d'urgence énergétique** de l'État, la Ville de Tassin la Demi-Lune a fait le choix d'éteindre totalement l'éclairage public entre 00h30 et 05h30, afin de réaliser des **économies d'énergie**.

En parallèle, SPIE accompagne depuis 2024 la Ville dans la **modernisation du parc d'éclairage public**, avec le remplacement progressif des anciennes lampes par des luminaires LED, plus performants et moins énergivores. **L'ensemble du parc sera converti en LED d'ici fin 2026.**

Ces travaux ont entraîné des évolutions visibles pour les habitants, notamment le **rallumage nocturne des rues** déjà équipées en LED. Ce déploiement s'effectue progressivement, rue après rue. Ainsi, si votre rue est actuellement éteinte la nuit, cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une panne : elle peut simplement faire partie des rues dont l'éclairage n'a pas encore été modernisé.

Afin d'éviter toute incompréhension et dans un souci d'uniformisation sur l'ensemble de la commune, la Ville a demandé à SPIE de procéder au rallumage de toutes les rues la nuit, y compris celles qui ne sont pas encore équipées en LED. Cette mesure sera mise en place progressivement et effective sur l'ensemble du territoire communal d'ici trois semaines.

SPIE reste pleinement mobilisé pour assurer la continuité de l'éclairage urbain et accompagner la transition énergétique de la commune.

En cas de questions ou pour signaler une panne ou un souci d'éclairage,
merci de bien vouloir faire un mail à :
eclairage.public@villetassinlademilune.fr

